

Conseil Municipal de Coucy

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY

Séance du 12 Décembre 2025

Présidence: David POTIER, Maire

Présents : Vincent BONNEVIE, Brigitte GENEVOIS, Geneviève BERNARDINI, Denis FOSSION, Michel DELSUC, Joël DEMART, Emmanuel PONCELET, Brigitte THOIN, Francine CONNOT, Daniel VERGNEAUX

Absents ou excusés : Béatrice LARDENOIS, Fabien RAELLE, Ingrid DETHIERE, Bruno DEMISSY

Secrétaire de séance : Emmanuel PONCELET

La séance débute à 19H00

La séance débute par l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

ASSAINISSEMENT :

Vote des tarifs 2026 :

Le Maire rappelle les tarifs votés pour l'année 2025. Il précise que les tarifs 2026 doivent être actés avant le 1^{er} janvier à venir.
Il expose l'estimation des dépenses et des recettes du budget assainissement pour l'année 2026.
Il propose de rester sur un tarif de 2.85 € TTC comme pour l'année 2025, ce qui permet d'équilibrer les comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'arrêter le tarif à 2.85 € TTC du m³ d'eau pour 2026.

Vote à l'unanimité

Calendrier de facturation 2026

Le Maire expose, pour information, le calendrier de facturation de 2026 et 2027 pour les foyers mensualisés et non mensualisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce calendrier de facturation.

Vote à l'unanimité

Recrutement d'un relevageur de compteurs d'eau

Le Maire explique que les compteurs d'eau sont habituellement relevés par les agents de la Communauté de Communes. Cependant, les périodes de relevés ne correspondent plus au calendrier de facturation de la commune pour l'assainissement.

Il propose donc, de recruter un agent pour relever les compteurs. Il précise qu'il devrait pouvoir réaliser ce relevé sur une période de deux à trois semaines pour un nombre total de 105 heures maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le recruter un agent pour relever les compteurs et donne pouvoir au maire pour signer tous documents relatifs à ce recrutement.

Vote à l'unanimité

Raccordement de la parcelle n°656 D

Le Maire explique, qu'une parcelle, rue de la Fosse des Champs a été séparée en deux par le propriétaire pour en faire deux parcelles à bâtrir.

Il précise qu'une seule boite de raccordement à l'assainissement avait été prévu initialement sur ce terrain.

Un devis a été demandé pour installer une nouvelle boite de raccordement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Richard pour un montant de 1 612.00 € HT pour la création d'une nouvelle boite de raccordement sur la parcelle 656 D. Ces frais seront refacturés au propriétaire, en complément de la taxe d'assainissement.

Vote à l'unanimité

LOTISSEMENT RUE DES COUTURES :

Aménagement des réseaux électriques et électroniques

Le Maire présente le projet de raccordement électrique et électronique dans le lotissement des Coutures. Il précise les participations provisoires auprès de la FDEA pour l'aménagement des différents réseaux du lotissement des Coutures.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal donne délégation au maire pour réaliser ces travaux et signer tous documents relatifs à ce projet.

Vote à l'unanimité

Remplacement des candélabres

Le Maire fait savoir que dans le cadre de l'aménagement de la rue des Coutures il est nécessaire de remplacer les éclairages publics existants. Il présente les estimations provisoires de la FDEA.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal donne délégation au maire pour réaliser ces travaux et signer tous documents relatifs à ce projet.

Vote à l'unanimité

PERMIS D'AMENAGER MODIFICATIF

Le Maire explique que la commune souhaite procéder à la vente des terrains composant le futur lotissement des Coutures.

Il précise :

- Que le règlement du permis d'aménager actuel impose la réalisation préalable de l'ensemble des réseaux et aménagements avant toute cession des lots.
- Qu'il est nécessaire de modifier le permis afin de permettre la vente des terrains avant la réalisation complète des aménagements, lesquels seront effectués ultérieurement.
- Qu'une telle modification nécessite le dépôt d'un permis modificatif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le permis modificatif et autorise le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à ce permis d'aménager modificatif.

Vote à l'unanimité

PREPARATION DU BUDGET 2026

Le Maire explique que les élections municipales prévues en mars prochain entraîneront un renouvellement du conseil municipal. Il précise qu'il est nécessaire d'assurer la continuité des projets d'investissement en cours et propose de préparer et de faire voter le budget primitif 2026 dès le mois de janvier afin de ne pas retarder l'exécution budgétaire.

Le budget pourra le cas échéant être ajusté en cours d'exercice.

Il présente les principales orientations et postes de dépenses d'investissement envisagés pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les principales orientations et postes de dépenses envisagés pour préparer le budget primitif.

Vote à l'unanimité

DEMANDES DE SUBVENTIONS

TELETHON :

Le Maire présente une demande de subvention du Téléthon, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas accorder de subvention.

Vote à l'unanimité

ADMR :

Le Maire présente une demande de subvention de l'ADMR, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 150 €.

Vote : 9 Pour / 2 abstentions

LA LISA :

Le Maire présente une demande de subvention de l'Association LA LISA, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas accorder de subvention.

Vote à l'unanimité

RAPPORTS D'ACTIVITES :

Rapport d'activité de la CCPR / Rapport d'activité du Sicomar / Rapport d'activité de Véolia

Le Maire explique que les structures désignées ci-dessus sont tenues de transmettre leurs rapports d'activités chaque année et qu'il appartient au Conseil Municipal de prendre acte de ces rapports.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal acte les rapports d'activité de la Communauté de Communes, du Sicomar et de Véolia.

AFFOUAGE 2026

Le Maire explique que plusieurs zones boisées appartenant à la Commune ont été identifiées. Et que les arbres dans ces zones présentent un caractère dangereux et menacent de tomber. Il précise qu'il a contacté plusieurs scieries et marchands de bois. Cependant personnes n'a donné suite à ses sollicitations.

Il propose de procéder à une opération d'affouage, par tirage au sort, réservée aux habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et donne pouvoir au Maire pour procéder à toutes démarches nécessaires à cet affouage.

Vote : 9 Pour / 2 abstentions

QUESTIONS DIVERSES

Francine CONNOT évoque une nouvelle fois le stationnement anarchique des véhicules sur le trottoir qui empêche les piétons de circuler. Le Maire répond qu'il a déjà sensibilisé les propriétaires à plusieurs reprises et que si la situation se reproduit régulièrement il convient d'en informer la gendarmerie.

Brigitte GENVEVOIS déplore la présence de mégots de cigarettes au sol à côté de l'Ecole. Le Maire répond qu'il est interdit de fumer aux abords des écoles et qu'un affichage a été fait en ce sens

La séance est levée à 20 h 30